

GUIDE
GARANTIE ET ENTRETIEN



cuisine | salle de bain

André Potvin

É B É N I S T E

APPLICABLE SUR LES CONTRATS SIGNÉS
APRÈS LE 1 JANVIER 2017

CABINETS D'ARMOIRE:



Miralis^{MD} certifie que tous ses produits sont fabriqués avec des matériaux de qualité, exempts de tout défaut susceptible de nuire à leur utilisation aussi longtemps que l'acheteur initial en est le propriétaire et que ces produits demeurent à l'emplacement de leur installation initiale. Miralis^{MD} a mis en place un système de contrôle de la qualité rigoureux à chaque étape de production.

Confiante en son procédé rigoureux de fabrication perfectionné au cours des 40 dernières années, l'entreprise est fière d'offrir une garantie à vie limitée sur ses produits.

Votre produit Miralis^{MD} est protégé par une garantie à vie limitée contre les défauts de fabrication et de matériaux. La responsabilité de Miralis^{MD} se limite, à sa discrétion, à la réparation ou à la refabrication de tout produit défectueux.

La présente garantie ne peut pas servir pour un autre produit ni couvrir les dommages causés par un élément existant, y compris, sans s'y limiter, les canalisations de gaz ou de plomberie, les électroménagers et les comptoirs de cuisine. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par des variations de température ou d'humidité, un dégât d'eau, un usage inapproprié ou abusif du produit, une mauvaise installation, la négligence, une catastrophe naturelle ou la détérioration naturelle et l'usure normale du produit. Elle ne couvre pas non plus les frais de retrait ou d'installation de tout élément ou produit autres que ceux couverts par la présente garantie. La présente garantie est annulée si les dommages sont causés par le transport, l'entreposage ou la manutention effectués par un tiers sans le consentement exprès de Miralis^{MD}. En outre, toutes les charnières et les glissières utilisées pour la fabrication des produits Miralis^{MD} et tous les produits d'une autre marque vendus par Miralis^{MD} sont garantis par leur fabricant respectif.

Si le matériel ou le modèle du produit à remplacer ou à réparer n'est plus offert, Miralis^{MD} se réserve le droit de fournir un remplacement similaire à l'original ou de qualité égale sans autre responsabilité à cet égard.

Miralis^{MD} innove et améliore sans cesse ses produits. Elle se réserve le droit de modifier certaines de leurs caractéristiques sans préavis. Les couleurs illustrées dans sa brochure sont fournies à titre indicatif seulement et peuvent différer des couleurs réelles; Miralis^{MD} se dégage donc de toute responsabilité à cet égard. Les écarts découlent du rendu d'impression. Dans cette optique, les couleurs illustrées dans la brochure ne sauraient être vues comme un contrat exécutoire entre les parties.

La présente garantie constitue la seule garantie que consent Miralis^{MD}. Elle remplace toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande et de conformité. Aucun installateur, détaillant, distributeur, mandataire, ni employé n'est autorisé à modifier ou à prolonger la présente garantie.

Vous devez entretenir vos armoires conformément aux consignes fournies dans le guide ci-joint pour que la garantie demeure valide. Pour faire exécuter les mesures prévues dans la présente garantie, communiquez avec le détaillant où vous avez acheté le produit et décrivez-lui les défauts observés.

COMPTOIRS:

GARANTIE:

Nous offrons une garantie de (1) an contre les défauts de fabrication à compter de la date d'achat, sous réserve des exclusions prévues dans la section prévue à cet effet. La période de couverture débute à la date d'achat originale et est conditionnelle à ce que les comptoirs ait été soumis à une utilisation et à des circonstances environnementales normales eu égard à une utilisation résidentielle, domestique et personnelle. La garantie est offerte à l'acheteur initial seulement.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE:

Exclusions spécifiques pour tous les comptoirs :

- Égratignures
- Décoloration
- Écaillage

Exclusions spécifiques pour tous les comptoirs de stratifié :

- Gonflement des joints.

Exclusions spécifiques pour les comptoirs de granit :

- Le scellant doit être renouvelé régulièrement, à défaut de quoi les réclamations seront refusées.

ENTRETIEN: COMPTOIRS DE STRATIFIÉ

Utiliser 2 fois par année le nettoyant Mohawk spécifiquement prévu pour le stratifié, en vente chez André Potvin cuisine / salle de bain. Pour l'entretien régulier, utiliser des produits ménagers doux et non abrasifs.

ENTRETIEN: COMPTOIRS DE GRANIT ET QUARTZ

Pour l'entretien régulier, utiliser le produit 3 en 1 pour restauration, protection, nettoyage et entretien approuvé par le fabricant, en vente chez André Potvin cuisine / salle de bain. Renouvelé régulièrement le scellant

ENTRETIEN: COMPTOIRS DE BOIS

Étendre mensuellement une huile en vente chez André Potvin cuisine / salle de bain. Elle agira comme un scellant qui imperméabilisera la surface. Suivre les indications d'applications sur le produit.

IMPORTANT:

Il est fortement déconseillé de :

- Laisser un linge humide ou une machine à café sur un joint de comptoir (risque de dommages par l'eau : gonflement, gondolement, écaillage, décollement.)
- Utiliser des nettoyants abrasifs (risque d'endommager le fini.)
- Faire un nettoyage à sec des surfaces (risque d'égratignures)
- Utiliser des produits contenant du silicone, de la cire ou de l'ammoniaque (risque d'altérer le fini)



PLOMBERIE ET ACCESSOIRES:

GARANTIE:

Ces produits ne sont pas fabriqués par André Potvin Cuisine / salle de bain inc. La garantie de chaque fournisseur s'applique.

ÉLECTROMÉNAGER:

GARANTIE:

Ces produits ne sont pas fabriqués par André Potvin Cuisine / salle de bain inc. La garantie de chaque fournisseur s'applique.

VENTILATEURS, HOTTES, LUMINAIRES, MIROIR, TOILES, ACCESSOIRES DÉCORATIFS:

GARANTIE:

Ces produits ne sont pas fabriqués par André Potvin Cuisine / salle de bain inc. La garantie de chaque fournisseur s'applique.